

« Au courant d'Aire »

Bulletin de l' **A.I.R.E** , Association Intercommunale des Riverains de l' **EYGOUTIER** et ses affluents

44, bd. E.V.Pont 83130 La Garde tél.: 0494274897 0607525990 mail :a.i.r.e@free.fr site : <http://eygoutier.free.fr>

Novembre 2013

“ la riviero deis amourié ”

n°22

Directeur de publication : Philippe Roederer

Tirage : 200 exemplaires et diffusion par mail



EDITORIAL

« Le Chat qui dort ...»

Plusieurs personnes ont demandé à certains d'entre nous : « et l'Aire ? ».

L'AIRE existe toujours, elle fonctionne, au ralenti certes mais elle fonctionne. Des exemples en seront donnés plus loin .

Explication : aux dernières assemblées générales, on a répété à peu près les mêmes choses - des propos pessimistes, essentiellement - et pour ma part, j'ai répété que je souhaiterais préparer puis passer la suite de la présidence.

Notre association n'étant pas une association « militante » (c'est-à-dire pas impulsée par une idéologie), ce sont la météo et les menaces d'inondations qui motivent les membres et comme depuis quelques temps le bassin de l'Eygoutier a eu la chance de ne pas avoir de désastre parmi ceux du Var et d'ailleurs, les membres se manifestent très rarement.

A partir de ces considérations, petit à petit, j'en suis venu à me limiter : par exemple, en ne faisant pas de réunions quand on peut aussi bien informer par mail, ne plus réclamer les cotisations, etc. Mais ceci, tout en continuant à suivre l'essentiel et à participer à ce qui se passe au niveau des autorités, des décideurs, des partenaires (notamment MART dont nous faisons partie) et bien entendu à rester attentif à l'actualité. Enfin, maintenir et promouvoir notre site comme outil de travail et de communication. Répondre aussi aux attentes de ceux qui en expriment , ou du moins essayer.

L'Aire a un « capital » d'informations. de connaissances, d'expériences et de réseau très important (ainsi notre site sert souvent de référence) qu'il ne faut pas dilapider ; mais pour une association comme la nôtre ce capital risque d'autant plus que tout repose sur une ou deux ou trois personnes seulement : tant qu'il en sera ainsi, je continuerai à veiller de mon mieux aussi longtemps que possible.

Actuellement, certaines impulsions -notamment celle du Préfet- pourraient bientôt faire évoluer les choses , aussi il serait souhaitable que l'Association se réactive rapidement .

Philippe Roederer, président de l'AIRE

COTISATIONS : la cotisation est toujours de **5€ par an** ; mais comme les dépenses sont insignifiantes et nos réserves suffisantes, les cotisations n'ont plus été réclamées depuis longtemps .

Dans la pratique , actuellement, sont considérés comme adhérents tous ceux qui ont cotisé, quelque soit le nombre de fois (liste de diffusion « adhérents » ; nous maintenons aussi une liste « non adhérents »).

Dans ces conditions, **il serait bienvenu que nos nouveaux interlocuteurs cotisent spontanément pour marquer matériellement leur intérêt.**

Vos Adresses mail :

Nous privilégions les « courriels » et le site pour vous transmettre les informations ; mais chaque fois nous avons des « mail delivery failed » qui obligent à vous téléphoner . **Pensez à nous envoyer votre adresse** si elle a changé ou si vous n'avez rien reçu de nous depuis longtemps...Merci

ACTIVITES

Participation à la préparation du **Contrat de Baie n° 2** , au titre de membre du MART.

- «Ateliers » préparatoires à l'élaboration des actions du deuxième contrat de baie (depuis le 31 mars 2010). avril 2012.

- Réunions du comité de Baie : 12 septembre .14 novembre .20 décembre.

Le Comité de Baie, présidé par M. Gilles Vincent, président de la Commission Environnement de TPM, réunit ~ une fois par mois une 60 aine de personnes qui réfléchissent et débattent des actions du CDB2 préparées par une très active petite équipe de chargés de mission de TPM (et un bureau d'étude).

Cette deuxième phase du CDB «colle » à l'objectif d'améliorer la qualité des eaux de la rade, conformément à la loi cadre européenne ; il porte essentiellement sur les bassins versants (dont le nôtre), d'où proviennent les eaux, en privilégiant les pollutions qu'elles recueillent.

Dans cette deuxième partie, il n'y a aucune actions contre les inondations - m[^]me pas celles non réalisées dans le Cdb1- nous estimons qu'elles auraient été justifiées car c'est bien l'effet de chasse des fortes pluies et crues et du vidage des zones inondées qui provoque les plus importantes pollutions de la rade.

Le Contrat de baie 2013-2018 a été solennellement signé par les parties constituan-tes le vendredi 11 septembre 2013 sur la terrasse de la villa Tamaris Pacha , devant la magnifique vue que l'on a sur la rade de Toulon .

81 actions , budget prévisionnel 92 M€

Affaire de la compétence inondations de TPM et de la constitution d'un **syndicat «mixte** » pour gérer Reppe, Las, Gapeau et évidemment l'Eygoutier .

Cette affaire prend source dans la réaction de H.Falco à la gravité des inondations en Dracénie de juin 2010.

Dès le début de 2011 il y a un accord sur le principe entre préfecture (DDTM, SEMA), Conseil Général et TPM (février). Dès avril, la transformation du Syndicat de l'Eygoutier (SIAHE) en syndicat « mixte » est étudiée. A ce moment précis, pour «maintenir la pression » afin de prévenir un relâchement de la volonté initiale, l'AIRE a voulu passer un article

A partir de juin 2011, la compétence «inondations » est à l'ordre du jour du conseil communautaire de TPM, suivi par les démarches nécessaires avant signature de l'arrêté préfectoral applicable le 1^{er} janvier 2012.

Il y a fusion substitution de TPM aux communes : TPM prend la « compétence inondations ».

Une commission de «lutte contre les inondations et protection des populations », est constituée début janvier, dont le domaine couvre les bassins versants de la Reppe et Grand Vallat, du Las, du Gapeau et de l'Eygoutier. ;son premier objectif est le développement des moyens d'alerte et de protection des populations .

Parallèlement, un travail de concertation et de négociation avec les 32 communes concernées, est mené lui aussi par TPM en vue de la constitution du syndicat mixte projeté (qui est censé remplacer les syndicats de la Reppe et de l'Eygoutier). Travail considérable aux volets multiples (politiques, administratifs, réglementaires, techniques et géographiques, financiers avec l'établissement de clés de répartition des charges etc.).

Mais l'objectif était trop ambitieux - comme nous l'avons dit dès le moment où nous avons su que le projet concernait la totalité du Gapeau et sachant comment fonctionnent les deux syndicats existants -, un nombre élevé de communes n'a pas tenu à poursuivre ; le Président Falco et le Conseil Communautaire ont décidé de renoncer à la compétence «inondations » de TPM (déc. 2012) et de la rendre aux communes. (Lorsque cette nouvelle a été annoncée en cours réunion du comité de Baie, le 20 décembre, je me suis laissé emporter par la colère et ai exprimé et dénoncé la fin lamentable de cette occasion unique de progrès).

Les concepteurs ont réussi à ce qu'il reste de tout cela une cellule de préparation des alertes et de protection au sein du « Plan intercommunal de sauvegarde » qui réalisera pour toutes les rivières de l'aire toulonnaise des détecteurs de crues et une veille météo ; pour la sauvegarde des populations ,sera **en premier pour le Saint-Joseph** ; il a été demandé au SIAHE d'établir un cahier des charges des travaux nécessaires sur le **Saint-Joseph** et les gros réseaux pluviaux (Toulon + Aménagement urbain+ TPM étant associés) :il y aura une étude exhaustive des scénarios pratiques ,notamment à réalisation immédiate + une étude de faisabilité des besoins de bassins de retenue (avec recherche foncière) ;entre autres essayer de décharger le St Joseph de l'apport de certains de ses réseaux pluviaux affluents.

Enfin ,et c'est un espoir, **le Préfet** a donné des instructions :

1) de lancer immédiatement un « PAPI»* pour le Gapeau, pour l'Eygoutier .

4

2) pour que les communes et le SIAHE constituent **un Syndicat mixte** (avec TPM. CG...)

Ces décisions -que nous saluons - viennent à un moment favorable dans le chronologie des évènements (c'est la raison pour laquelle elles prennent place en conclusion de cet article) et de l'échéancier électoral ;elles devraient modifier nos perspectives d'avenir ; d'ores et déjà je renforce « la veille » (cf. l'éditorial) et reprends des contacts pour que nous puissions suivre et rendre service , le cas échéant .

*plan d'actions de prévention des inondations

Affaire « Bergon » rejet de 600 litres de fuel dans l'Eygoutier et la mer

Affaire remontant au 27 octobre 2010 ; on apprenait qu'il y avait eu un débordement d'une cuve des établissements Bergon , (2 sociétés ,l'une distributrice de combustibles , l'autre de transport) rue du colonel Pruneau . Après participation à l'enquête de police et plusieurs concertations entre nos associations (MART, AIRE. CILs :Roseraie,Mourillon,Rode) , nous avons décidé début 2013 de porter plainte pour violation du Code de l'environnement et convenus qu'il fallait demander au tribunal de donner une valeur exemplaire à cette affaire .

L'audience devait avoir lieu le 10 avril 2013 , reportée d'abord au 11septembre et enfin au 15 janvier 2014 .

Remplacement du « Batardeau »

Le batardeau donnant des signes de fatigue sérieux, fuyant quand il est fermé , dont les montées-descentes ne sont plus sûres, le SIAHE envisage de son remplacement : sont possibles,, le remplacement par un batardeau neuf plus opérationnel ou par un « saut » en dur, conçu pour distribuer l'eau vers Toulon ou vers le tunnel selon le débit ,la vitesse .L'étude de ce saut est effectuée par un bureau d'étude qui a déjà proposé plusieurs profils , leur faisabilité et une approche des coûts (assez proches de celui d'un batardeau neuf) ;

L'adoption de tel projet est lourd :enquête publique-loi sur l'eau,étude complémentaire,étude d'impact , financements etc.

Affaire à suivre

COTISATION ANNUELLE : 5 € , pour marquer votre soutien

Nom:

Adresse:

☎ :

mail :

@

chèque espèces , **au trésorier** Jean Smialowski, D « le Fragonnard » impasse Victor Gelu ,Toulon ou **au siège** ou ,mieux encore, par **virement au CCP de l'AIRE 1562375 Y Marseille**